[GB] quatrième rapport de la commission parlementaire de la culture, des médias et du sport

IRIS 1998-7:1/21

Stefaan Verhulst
PCMLP Université d'Oxford

Le mardi 21 mai 1998, la commission parlementaire de la culture, des médias et du sport a publié son quatrième rapport, intitulé "La révolution multimédia", au titre de la session 1997-98. Ce document découle des enquêtes menées par la commission sur les communications audiovisuelles et la réglementation de la diffusion (voir IRIS 1998-3 : 13).

Le rapport de la commission se penche essentiellement sur l'évolution des technologies dans le secteur des communications et sur la politique gouvernementale appropriée pour en recueillir les avantages tout en visant à maintenir les meilleures caractéristiques des dispositions existantes. En ce qui concerne les structures nécessaires à la mise en place de ces politiques assujetties à la loi et incombant au Gouvernement, le rapport conclut que : "le système actuel, composé de nombreuses entités dont les juridictions et les compétences se chevauchent et sont confuses, est souvent inadapté à l'avènement des technologies numériques et rappelle plus un état féodal qu'une structure réglementaire adaptée à l'âge du multimédia. La nécessité d'un changement est incontestable. Toute structure nouvelle devra être claire et cohérente, tout en reconnaissant la nature distinctive de la fourniture de services de diffusion. Il est possible d'établir une structure qui combine ces caractéristiques" (paragraphe 157). Par conséquent, la commission recommande l'absorption de tous les organismes de régulation existants par une Commission de réglementation des communications qui détiendrait la responsabilité globale de la régulation statutaire en matière de radiodiffusion, de télécommunications et d'infrastructure de communication. Ses devoirs seraient les suivants : (1) réglementation de l'accès aux plates-formes de communication pour les opérateurs ainsi que les prestataires de services, ce qui inclut les questions de passerelles, de concurrence et de propriété croisée dans les médias ; (2) compilation des informations et devoir de rendre compte au Gouvernement en matière politique ; (3) toute action réglementaire visant à élargir la mise à disposition de la bande passante ; (4) encourager fortement le développement d'une auto-régulation des prestataires de services Internet ; (5) supervision des règles relatives à la diffusion de contenu par les entités de radiodiffusion et à leurs activités commerciales pour l'ensemble des chaînes, y compris la BBC, avec un contrôle direct de leur mise en oeuvre.

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026

En ce qui concerne la présidence, les propositions sont les suivantes : le président de la Commission serait choisi parmi ses membres et ne serait donc pas un membre du Gouvernement extérieur à la Commission ; deux vice-présidents seraient responsables respectivement de la fourniture de contenu et du contenu. Ces trois personnes seraient nommées par le ministre après consultation de la commission parlementaire ad hoc et de son audition publique. En outre, cette nouvelle Commission disposerait de la faculté d'infliger des amendes aux entités de radiodiffusion, ce qui est déjà le cas de l' ITC et de la Radio Authority. Enfin, afin de s'assurer que tous les types d'entités de radiodiffusion (les chaînes généralistes ainsi que les chaînes à audience restreinte) soient correctement administrés, la commission parlementaire est d'avis qu'une structure de sous-commissions devrait être mise en place pour permettre une couverture complète des différentes fonctions de la Commission. Chaque sous-commission aurait son bureau restreint et aurait la possibilité de publier ses propres rapports et recommandations ; ces dernières seraient soumises à l'approbation de la Commission, laquelle ne pourrait pas différer sa décision au-delà d'une limite raisonnable.

Select Committee On Culture, Media And Sport Fourth Report, The Multi-Media Revolution - Volume 1, 21 May 1998,HC 520 -ISBN 0 10 248798 7 L10.60.

http://www.parliament.the-stationery-office.co.uk/pa/cm/cmcumeds.htm

Quatrième rapport de la commission parlementaire de la culture, des médias et du sport, The Multi-Media Revolution - Volume 1, 21 May 1998,HC 520 -ISBN 0 10 248798 7 L10.60.

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026